

**BULLETIN**  
**Juillet août**  
**2024**



**MAIRIE**  
**DE**  
**PANNECÉ**

234 rue du stade  
44 440 PANNECÉ

Téléphone :  
02.40.97.21.07

Mail : [accueilcompa@pannece.fr](mailto:accueilcompa@pannece.fr)

Jours et heures d'ouvertures :  
Les lundis, mardis, jeudis et  
vendredis :  
9 h 00 – 12 h 00  
Samedis :  
10 h 00 – 12 h 00

Fermé les samedis de juillet/août

**EDITO**

Ce printemps 2024 et ce début d'été étant pluvieux, les fleurs ne manquent pas d'arrosage comme les étés précédents. Les hortensias n'ont jamais eu des fleurs aussi imposantes. Aussi comme l'avaient souhaités certains habitants les années précédentes nous pouvons revoir les jardinières du muret le long de la Mairie, celles devant l'école et sur la place retrouver leurs couleurs.

Profitez des espaces verts, étangs, jardins et parcs de la Mairie. Bel été à tous !

Les travaux de voirie du secteur ouest se termineront courant septembre ils laisseront place aux aménagements des espaces verts.



**DANS CE NUMERO**

Compte rendu CM	2 à 5
Vie pratique	6 à 7
Bibliothèque	8
Ecole René Goscinny	9
Vie associative	10 à 12
France services	13
Services	14

Les articles sont à transmettre par mail à [accueilcompa@pannece.fr](mailto:accueilcompa@pannece.fr) avant le 20 du mois précédent

**Dates à retenir - Juillet Août 24**

20/07-Concours de pétanque Salle des Loisirs

11/08-Nuit des étoiles-Moulin de la Garenne

14/09-Cinéma Jardin de la Mairie



# Conseil municipal

Procès verbal du conseil municipal du 18/01/2024

**AMENDEMENT A L'ORDRE DU JOUR :** Acquisition nouvelle auto laveuse

Constitution d'une servitude pour le passage de canalisation d'un assainissement autonome privé

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23 AVRIL 2024**

**Le procès-verbal du conseil municipal du 23 avril est approuvé à l'unanimité.**

**2024-38 DEMANDE DE SUBVENTION POLYSONS 2024-M** Le Maire présente à l'assemblée les éléments complémentaires nécessaires pour délibérer sur la demande de subventions de POLYSONS. Cette association a 164 adhérents dont 100 enfants.

Chaque élu s'exprime et donne sa position sur l'obtention de cette subvention.

Le montant de la subvention sollicité est 2.50 €/habitant.

M Lhériaux rappelle l'historique de cette association créée pour permettre au monde rural d'accéder à la musique car il y avait une pénurie sur le secteur. M Durand indique que la participation est disproportionnée par rapport au nombre d'adhérent.

Après délibération, le conseil municipal décide de verser la subvention d'un montant de 2 734.10 € avec les réserves suivantes :

Demande de révision des tarifs pour les adhérents hors secteur

Demande de modification des statuts pour inclure dans le Conseil d'Administration un membre élu représentant sur le secteur de Riaillé

**2024-39 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS**

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents, en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1er janvier 2025.

En premier lieu, le niveau des garanties offertes sera différent. Les contrats collectifs de Prévoyance à adhésion obligatoire devront en effet prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la rémunération annuelle nette (TBI, NBI, RI).

En second lieu, c'est la participation des employeurs publics territoriaux qui change, avec une prise en charge, au minimum à hauteur de 50% des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire prévu par l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

L'enjeu financier n'est donc plus du tout le même pour les collectivités territoriales avec un élargissement de la base des bénéficiaires d'une part, et de la participation unitaire d'autre part.

Il est également à noter que le caractère obligatoire de l'adhésion impactera également le régime d'assujettissement social et fiscal de la participation versée par l'employeur et des prestations versées par les assureurs.

En troisième lieu, l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 et l'accord collectif national du 11 juillet 2023 renforcent également les obligations des employeurs publics territoriaux en matière de dialogue social, en instituant la mise en œuvre d'un comité paritaire de pilotage et de suivi pour chaque accord collectif conclu.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour sélectionner le ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Les dispositions de cet accord collectif national doivent faire l'objet dans les mois à venir de transpositions législatives et réglementaires. L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de placer cette question au cœur du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation et de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé.



## Nouveaux arrivants

Venez vous faire connaître en Mairie dès votre arrivée.

Vous aurez ainsi accès à diverses informations et démarches à effectuer:

**Inscription liste électorale**

**Inscription école, cantine...**

**Gestion des déchets, calendrier de passage, carte et horaire des déchetteries...**

**Vie associative, bulletin communal, intramuros...**

**Démarches administratives, accompagnement France services à Riaillé 02 40 97 35 23 (prendre rendez-vous).**

Compte rendu  
CM  
Suite

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, après une analyse approfondie menée depuis le mois de juillet 2023, le Centre de gestion de Loire-Atlantique a décidé, avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché régional afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1er janvier 2025, puis en santé, à compter du 1er janvier 2026.

Dans cette perspective, le Centre de gestion de Loire-Atlantique et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire se sont engagés dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le Centre de gestion de Loire-Atlantique et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire piloteront l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire régionale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Enfin, le Centre de gestion de Loire-Atlantique et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire sont parmi les tous premiers centres de gestion à initier cette démarche, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les collectivités territoriales et établissements publics qui adhéreront à la consultation.

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le conseil d'administration du Centre de gestion de Loire-Atlantique, par délibération du 19 décembre 2023, a autorisé la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1er janvier 2025.

Le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de Loire-Atlantique afin de mener la mise en concurrence.

### DÉLIBÉRÉ :

**Vu** l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

**Vu** le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**Vu** la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**Vu** l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

**Vu** l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

**Vu** le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

**Vu** l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial du 16 février 2024

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de :

Donner mandat au Centre de Gestion de Loire-Atlantique, coordonnateur du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;

## **TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES – ANNÉE 2025**

En application de la loi n° 78.788 du 28 juillet 1978 modifiée, du Code de Procédure Pénale et de la Circulaire n° 79.94 de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 19 février 1979, le conseil municipal doit procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de trois personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés aux assises de Loire-Atlantique en 2025

Ces personnes doivent avoir au moins 23 ans en 2023 (nées avant 2002). Il s'agit de :

N° 185 – Monsieur CHARLES Antoine

N° 636 – LOREE Jérémy Joseph Théodore

N°863 – Madame ROBIN Marie Annette

## **CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE DE CANALISATION D'UN ASSAINISSEMENT AUTONOME PRIVÉ**

Afin de permettre à monsieur Nigron de réaliser les travaux de leur assainissement **autonome**, il convient de constituer une servitude pour le passage de leur canalisation sous le domaine public le long de la parcelle ZD364.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

autorise la constitution de la servitude pour le passage de canalisation d'un assainissement autonome privé sous le domaine public le long de la parcelle ZD364

autorise monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires

Les frais d'acte seront à la charge de monsieur Nigron.

## **ACQUISITION NOUVELLE AUTO LAVEUSE**

L'autolaveuse de la salle des loisirs étant usée et devenue inefficace, il convient de la remplacer.

Monsieur Bonnier a consulté plusieurs entreprises qui sont venues faire une démonstration en présence des agents chargés de l'entretien.

Monsieur Bonnier présente l'analyse des offres et propose de retenir l'autolaveuse à batterie de marque Génie que l'entreprise Prodim située à Carquefou est venue présenter.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise monsieur le Maire à signer le devis pour retenir l'autolaveuse à batterie de marque Génie d'un montant de 3 537,24 € TTC.

## **COMMISSION PERSONNEL : jeudi 30 mai à 20h30**

### **DEVIS SIGNÉS**

SAS JOULAIN – remplacement des détecteurs alarme incendie **de l'hôtel du Donneau** – montant 1 890 € TTC

SAS JOULAIN – Aménagement d'une chambre **logement de l'Auberge du Donneau** – montant 2 987.60 € TTC

SARL COTES ET MURS – Travaux de maçonnerie sur **la grange mairie** - montant 5 285.70 € TTC

ETS RAMET MOTOCULTURE – Achat débroussailleuse à dos STIHL – montant 1 272.76 € TTC

ETS RAMET MOTOCULTURE – Achat débroussailleuse à bras STIHL – montant 962.40 € TTC

MACE ENTREPRISES – Réalisation d'une prise de terre qualifoudre **église** – montant 2 636.40 € TTC

Entreprise LANDAIS – Confection muret de soutènement parking **atelier technique** – montant 12 027.50 € TTC

Entreprise CROIX – Changement des alluchons **moulin de la Garenne** – montant 6 502.68 € TTC

SARL EDFA – Cric rouleuse – montant 216 € TTC

**RANDONNÉE CYCLOTOURISTE DÉPARTEMENTALE** : Monsieur le Maire informe les élus de la sollicitation reçue pour accueillir à Pannecé la randonnée cyclotouriste départementale 23 juin vers 14 h. Après discussion le conseil municipal émet un avis défavorable pour manque de disponibilité.

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL** : Réunion le 27/06 à 18h pour discuter des aides départementales à Vallons de l'Erdre. Monsieur le Maire souhaite être présent. La commune a obtenu une subvention pour la 1ère tranche des travaux

# Etat-civil Juin 2024

## Naissance

Isaline GAUTRET le 09 juin 2024

## Mariage

Benjamin LE THIESSE et Amandine DURAND le 08 juin 2024

## Décès

M LEROUX Patrice le 09 juin 2024

Compte rendu  
CM  
suite

d'aménagement du bourg. Monsieur le Maire craint que la commune ne soit pas subventionnée sur les tranches suivantes par le Département.

**SUPÉRETTE** : Rencontre avec la nouvelle gérante le 29 mai prochain pour discuter du renouvellement des vitrines réfrigérées.

### TOUR DE TABLE

#### Marie-Thérèse LHERIAU

**Restaurant scolaire** Questionnaire auprès des enfants sur le ressenti du service au restaurant scolaire (assiette, environnement, temps, communication, expression libre avant la fin de l'année scolaire.

**Bulletin + commission vie locale** : Réunion le 28/05 à 20h & 20h30

**Musée Dobrée** : Il est de nouveau ouvert : gratuit jusqu'au 2 juin

**Cinéma de Plein Air** : Déclaration à effectuer

#### Carole LANOE

**Pumptrack** : Réunion de travail sur le projet à fixer pour restituer les informations : le 18/06 à 20h30

#### Rodolphe LEHY

**INTRAMUROS** : 2 nouveaux contributeurs. Nouvelle réunion le 13/06 à 20h

#### Pauline CADOREL

**Repas ou sortie élus** : La commission vie locale fera ses propositions lors du prochain Conseil Municipal

#### David GAUTRET

**Eco R'aide** : prévenir l'association de pêche et prévoir la déviation de 10h30 à 12h autour de l'étang

**Séjour des jeunes** : Départ le 8 juillet avec le véhicule et un agent pour l'installation du campement à la base de loisirs de la Rincerie à Craon

#### Stéphane BONNIER

**Bibliothèque** : Les travaux de peinture prévus la semaine prochaine

**Sanitaires étang** : Les travaux de peinture suite au vandalisme ont été effectués.

**Commission matériel / bâtiments** : Réunion le 12 juin à 20h30

**OAP** : Atelier le 03 juin à 18 h

### PROCHAINES RÉUNIONS

Conseil municipal : Jeudi 27 juin à 20h30

## Ordre du jour du conseil municipal du 27 juin 2024

Approbation du procès-verbal du 23 mai 2024

Restaurant scolaire : fixation des tarifs 2024/2025

Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur la commune de Pannecé

Taxe d'aménagement

Encadrement des enfants au restaurant scolaire

Avis sur le projet de parc éolien des Bretonnières

Acquisition d'un nouveau camion

Tableau des effectifs

Divers

## Changement de propriétaire supérette



Bonjour,

je m'appelle Léone Despretz, je suis très heureuse de reprendre à partir du 3 septembre prochain votre épicerie de proximité à la suite de Mr Le Goff Joao.

Ce sera un immense plaisir d'être parmi vous et de contribuer au dynamisme de la commune.

Je souhaite poursuivre la continuité de ce que propose le magasin aujourd'hui, tant dans les produits que les services tout en y apportant un certain renouveau.

Afin de marquer cet événement, je vous invite tous à une soirée d'inauguration le 13 septembre à partir de 18h30." Cordialement

Mme Despretz Léone

## La commune de PANNECE recrute:

**UN AGENT D'ENTRETIEN – SERVICE SCOLAIRE NON TITULAIRE – CDD 10 mois 16H00 /semaine**

Missions: ENTRETIEN DES LOCAUX

Nettoyer les locaux de l'école, Trier et évacuer les déchets courants, Contrôler l'état de propreté des locaux

Rémunération au SMIC+ IFSE

Poste à pourvoir le 26 août 2024

**UN AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION-CDD 10 mois 8h00/semaine en période scolaire**

Missions: SERVICE DES REPAS ET ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

Rémunération : indice échelon 1 grade adjoint d'animation fonction Publique territoriale

(équivalent SMIC + IFSE)

Poste à pourvoir rentrée septembre 24

Adresser candidature avant le 5 août 2024 à

Monsieur le Maire 234 rue Stade 44440 PANNECE

02 40 97 21 07 – compa@pannece.fr



## 14 ème édition Eco R'aide

Les 3, 4 et 5 juillet dernier a eu lieu la 14ème édition de l'Eco R'aide, organisée par le Sivom du secteur de Riaillé, en partenariat avec la COMPA. L'Eco R'aide c'est une rencontre de 80 jeunes, âgés de 13 à 17 ans qui, par équipe, se sont confrontés à des épreuves sportives et écocitoyennes.



Épreuves vélos et canoës aux étangs de Pannece

## Congés commerces

Supérette:

Fermeture le vendredi 26 juillet 2024 au soir

Réouverture le mardi 3 septembre 2024

Joli môme:

Fermeture Vendredi 19 juillet 2024 au soir

Réouverture mercredi 07 août 2024

Vie  
Pratique  
suite

## Louer un moyen de se déplacer

Envie de tester le vélo à assistance électrique sur plusieurs semaines ou mois ? Besoin d'un véhicule ? La Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) propose des solutions.



*Une centaine de vélos Vélila sont disponibles à la location sur le Pays d'Ancenis.*

© COMPA

### **Vélila : location longue durée d'un vélo à assistance électrique**

Accessible à tous les habitants du territoire, le service Vélila offre la possibilité de louer un vélo à assistance électrique, pour une durée d'un mois à un an, le temps de découvrir tous ses avantages pour les trajets quotidiens. L'offre propose une réduction de 50 % pour les personnes aux faibles revenus ou en études. Une fois le rendez-vous fixé, vous pourrez récupérer le vélo auprès de l'un des quatre sites de retrait de l'association du territoire ELI (Erdre et Loire Initiatives), à Ancenis-Saint-Géréon, Loireauxence (Varades et Belligné) et Riaillé. Vélila est un service de la COMPA dont le Département de Loire-Atlantique met à disposition les vélos.

Et si l'expérience du vélo à assistance électrique vous plaît, renseignez-vous auprès de la COMPA pour savoir si vous pouvez recevoir une aide à l'achat (sous conditions de ressources) !

### **Réseau Mobilité : location solidaire d'un véhicule jusqu'à 3 mois**

Ce dispositif permet de louer un véhicule (scooter, voiture avec ou sans permis, vélo à assistance électrique) à tarif préférentiel, pour faire des démarches administratives, des recherches d'emploi, vous rendre en stage, en formation ou au travail... Le Réseau Mobilité est financé par la COMPA et géré par l'association ELI. L'accès au dispositif est soumis à acceptation de la demande.

**Renseignements auprès de la COMPA : [pays-ancenis.com](http://pays-ancenis.com), 02 40 96 31 89**

## Bibliothèque Bouillon de lectures



La Bibliothèque de Pannecé se situe au 235 rue du Stade à Pannecé (à côté de l'école)

## Horaires

Mercredi : 16h-17h30

Samedi : 10h30-12h

Dimanche : 10h30-12h30

Infos : 02 40 97 54 63 ou 06 47 15 25 17



## Pannecé en images







## Ecole René Goscinny



### Les CM1-CM2 à Guérande

Lundi 3 juin, on est parti à 8h de l'école. Dans le car on était un peu excités car on avait hâte de visiter Guérande avec les remparts et les marais salants. Heureusement, il faisait beau et chaud.

En arrivant nous avons d'abord visité la ville fortifiée. C'est comme un château fort avec des murailles mais avec des maisons à l'intérieur, des rues et des magasins... Nous avons fait deux groupes, avec chacun une guide qui s'appelait Julie à chaque fois ! Dans les groupes on était avec nos copains, trop bien ! Julie nous a parlé de la porte Saint-Michel, nous a montré les archères, les canonnières, la place du pilori et une ancienne maison à colombages bâtie en torchis. On a aussi vu un manoir, la collégiale, et nous sommes montés au sommet des remparts. C'était haut, certains avaient peur du vide, d'autres ont laissé tomber leur casquette !

Puis on a mangé à midi sur le mail, un grand coin d'herbe. Ensuite nous avons eu un petit moment pour jouer avant de reprendre le car pour aller dans les marais salants.

Le paludier s'appelait Nicolas, lui et sa femme nous ont guidés sur une grande promenade de 3km dans les marais salants. Ils nous ont montré le "trait", les "étiers", la "vasière"... On a vu des sternes et aperçu leurs œufs. Nous nous sommes déchaussés pour descendre dans la saline où Nicolas nous a expliqué son métier et montré comment il consolidait les ponts avec la vase. Nous avons marché pieds nus sur les ponts, ça faisait un peu mal. On a appris des mots: œillet, phare... On a eu le droit de toucher l'eau pour la goûter, c'était très salé. Malheureusement le sel n'était pas encore prêt à être récolté car la pluie a retardé la cristallisation. On a appris la différence entre la fleur de sel et le gros sel.

A la fin de la visite, chacun a pu repartir avec un petit pot de gros sel. Enfin, on a pris le car pour rentrer chez nous pour à 18h30. Quelle journée fabuleuse !

*Les CM1-CM2*



## Vie associative



## UFCED inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes pour la prochaine saison.

**TARIFS LICENCES 2024-2025**

Année de naissance	Catégorie	Adhésion Renouvellement avant le 6 juillet ET nouveau joueur	Adhésion Renouvellement après le 6 juillet
2029	U6	60 €	70 €
2028	U7		
2027	U8	60 €	70 €
2026	U9		
2025	U10	65 €	75 €
2024	U11		
2023	U12	65 €	75 €
2022	U13		
2021	U14	70 €	80 €
2020	U15		
2019	U16	70 €	80 €
2018	U17		
2017	U18	80 €	90 €
2016	Senior U19		
2015	Senior U20	90 €	110 €
2014	Senior		
Dirigeant OJ / Membre du bureau		140 €	140 €
Dirigeant ST / Membre du bureau		80 €	80 €
Arbitre / Arbitre biblique / Délégé	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Adhésion possible dès 5 ans !!!  
Réduction familles : la licence du 3<sup>ème</sup> enfant est offerte  
Renseignements 06-10-51-19-61  
Inclus avec la licence : 1 paire de chaussettes, 1 calendrier 2025

Renseignements 06 10 51 19 61

## Nouveauté

**NEW**  
Dès septembre 2024  
L'Union Football Club de l'Érdre et du Donneau propose

**BABY SOCCER**

Pour les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> septembre 2021

Renseignements et pré-inscriptions : 06.15.88.32.10, ufced.football@gmail.com  
Complexe Sportif de RIALLE

*Les pétanqueurs Pannecéens*  
organisent un

**CONCOURS DE PÉTANQUE**

**SAMEDI 20 JUILLET 2024**  
Inscription à partir de 13h30  
Jet de But à 14h30

**à PANNECE**  
*Au stade de foot*

Tarif : 12 euros / doublette  
4 parties  
Lots à tous les participants



Vie associative  
suite



## JUILLET et AOUT 2024 à LA PAUSE SOLID'ERDRE



MAISON DES  
SOLIDARITÉS

Tu souhaites rencontrer des gens, vivre des moments conviviaux autour d'une activité ou partager tes connaissances... Bienvenue à la Pause Solid'Erdre !

*Ce planning n'est pas à l'abri de modifications éventuelles de dernière minute.*

**A ne pas  
manquer !**

### Inscriptions pour **UNE JOURNÉE A LA MER** Sam. 28 septembre

une journée de détente ouverte à tous enfants, jeunes, adultes, seul, en famille

Renseignements et inscriptions au 06 41 75 42 32 ou [pausesoliderdre.440@secours-catholique.org](mailto:pausesoliderdre.440@secours-catholique.org)

#### PAUSE CONVIVIALE

Pour passer un bon moment, papoter autour d'un café, jouer, partager des activités et coups d'pouce valorisant les échanges de savoir. **Activité particulière du mois : chacun apporte ce qu'il veut pour passer un moment agréable avec d'autres !**

**Lun. 29  
juillet  
14h00 - 17h00**

#### PAUSE CONVIVIALE

Pour passer un bon moment, papoter autour d'un café, jouer, partager des activités et coups d'pouce valorisant les échanges de savoir. **Activité particulière du mois : chacun apporte ce qu'il veut pour passer un moment agréable avec d'autres !**

**Lun. 26  
août  
14h00 - 17h00**

### Accompagnement **SECOURS** (Accompagnement, Aides, Accès aux droits)

Confrontés à des situations difficiles passagères ou plus complexes, nous recherchons avec vous comment envisager l'avenir. Ecouter, accompagner, orienter vers d'autres organismes et encourager pour rendre chacun acteur de son propre parcours. Si nécessaire, nous pouvons apporter une aide financière. **Téléphone 07 86 49 60 69**

### Accueil Familial de Vacances

L'accueil familial vacances, c'est partager 3 semaines de vacances l'été avec un enfant en toute simplicité en l'accueillant tel qu'il est, dans un cadre familial. Si l'expérience vous tente, une équipe est à votre disposition pour répondre à vos questions.

### Accompagnement à la **SCOLARITE**

Pour soutenir l'enfant dans sa scolarité, l'aider à gagner ou regagner confiance en lui, à se découvrir de nouveaux talents, vivre des temps forts avec d'autres enfants et leurs familles.

Les ateliers et coups d'pouce reprendront en septembre. Mais tu peux noter dès à présent :

### TABLE OUVERTE et **APREM'JEUX CONVIVIAL**

Pour manger ensemble ce dimanche, chacun apporte ce qu'il peut, ce qu'il veut et on met tout en commun. Repas suivi d'un après-midi convivial pour tous les âges et tous les goûts : jeux de société classiques ou plus nouveaux, jeux d'extérieur...

**Dim. 1er  
septembre  
12h00-17h30**

Retrouvez-nous sur **Intramuros**

1 rue de la Garenne, BONNOEUVRE 44540 VALLONS DE L'ERDRE  
Tél. 09 77 33 69 77 [pausesoliderdre.440@secours-catholique.org](mailto:pausesoliderdre.440@secours-catholique.org)



## Vie associative suite



## Une aide financière aux cours de musique



Pour rendre plus accessible l'apprentissage instrumental, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) participe à hauteur de 150 € au coût de l'inscription par enfant dans les écoles de musique du territoire.

Cette aide s'applique à la pratique instrumentale associée à la formation musicale ainsi qu'à la pratique collective. La somme est déduite du coût total de l'inscription sur l'année entière pour les mineurs résidant sur le territoire. Avec L'acchroches Note à Loireauxence, Arpège à Ancenis-Saint-Géréon, Poly-sons au nord du territoire et Unis.Sons au Cellier et à Ligné, le Pays d'Ancenis compte quatre écoles de musique. Rendez-vous sur leur site internet respectif pour les inscriptions !

Plus d'info : [pays-ancenis.com](http://pays-ancenis.com) > Sorties et loisirs > Pratiquer une activité

## Soutien aux entreprises: Initiative Pays d'Ancenis

La Croisée des chemins-Pannecé

J'ai créé mon entreprise, La Croisée Des Chemins en juin 2023 et j'ai bénéficié d'un financement à taux 0 de 5000 € de la part du réseau **Initiative du Pays d'Ancenis (IPA)**. Cela m'a aidé à acheter du matériel pour mes animaux qui m'accompagnent quotidiennement dans cette nouvelle aventure. Aujourd'hui, je me rends quotidiennement auprès des structures médico-sociales, écoles, centre de loisirs mais aussi à domicile pour proposer des séances de médiation par l'animal à visées thérapeutiques et sensorielles. En parallèle, ma mini ferme pédagogique itinérante fait le bonheur des personnes qui m'accueillent pour un moment festif et convivial au sein de leur établissement." Renseignez-vous et suivez-moi sur:

<https://www.facebook.com/lacroiseedeschemins44>

Fanny Poulailleau-Intervenante professionnelle en médiation par 'animal 06 67 23 66 56



juillet / août 2024

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Préparez la rentrée scolaire 2024/2025, c'est aussi penser à l'inscription aux transports scolaires.

Les inscriptions aux transports scolaires sont ouvertes jusqu'au :

**15 juillet**

L'inscription doit être reformulée chaque année, aucune réinscription n'est automatique.

Les inscriptions se font en ligne !



Fermeture de l'espace France Services du 5 août au 16 août inclus. Réouverture le lundi 19 août.

Toute l'équipe vous souhaite un bel été !

## LES PERMANENCES

### Erdre et Loire Initiatives (ELI)

mardis 2, 9, 16, 23 et 30 juillet, 20 et 27 août (9h - 12h) de 9h à 12h sur RDV au 02 40 83 15 01

### Espace Multimédia

Pause estivale (10h - 12h)  
infos au 02 40 09 20 13

### Mission Locale

mardis 2, 9, 16, 23 et 30 juillet, 20 et 27 août (9h - 17h) de 9h à 17h sur RDV au 02 40 96 44 30

### Maison Des Adolescents (MDA)

mardis 2, 9, 16, 23 et 30 juillet, 20 et 27 août (14h - 17h) de 14h à 17h sur RDV au 02 40 51 55 60

### Espace Départemental des Solidarités (EDS)

RDV assistante sociale et consultations puéricultrice :

EDS Vallons de l'Erdre (communes **Riaillé** et **Pannecé**) sur RDV au 02 40 97 04 70

EDS Ligné (communes **Joué s/Erdre**, **Teillé** et **Trans s/Erdre**) sur RDV au 02 40 77 06 70  
Consultations prénatales : 02 44 42 12 13

### Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

Pause estivale (10h - 12h)  
RDV obligatoire sur [www.adil44.fr](http://www.adil44.fr)

### France Rénov'

lundi 22 juillet et 26 août (9h - 12h30)  
RDV obligatoire au 02 40 96 44 70

### CARSAT Service Social

lundis 8, 22 juillet et 19 août (9h - 17h)  
sur RDV au 3646 en indiquant "service social"

### Mutuelle des Cheminots de la Région Nantaise (MCRN)

sur RDV au 02 40 89 22 91



## LES AIDES AUX LOGEMENTS

Vous prenez un logement étudiant pour la rentrée ? Pensez à simuler et demander les aides auxquelles vous pourriez prétendre ! Auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, mais aussi auprès d'Action Logement pour demander le Mobili-Jeune (pour les apprentis et alternants seulement). En effet, ce dispositif d'aide, pas toujours connu, peut être cumulé avec les aides au logement de la CAF, sous certaines conditions.



Pour plus de renseignements [cliquez ici](https://www.actionlogement.fr/), ou rendez-vous sur le site <https://www.actionlogement.fr/>.

## MONTER UN DOSSIER DE LOCATION EN LIGNE POUR TROUVER LE LOGEMENT DE VOS RÊVES !

La recherche de logement étant parfois fastidieuse, "Dossier Facile", permet d'avoir un dossier unique, complet et sécurisé, vérifié par l'état et facilite vos recherches. [Cliquez ici](#) pour monter le dossier.



**DossierFacile**

Le dossier de location numérique de l'État



## URGENCES MÉDECINS

Composer le **15** en dehors des heures de consultation

## PHARMACIE

Pour connaître la pharmacie de garde le soir ou le week-end, vous devez composer le numéro suivant **32 37**

## Services

**114** Numéro d'urgence par SMS

**3919** pour les femmes victimes de violences 24h/24 et 7j/7

### INFIRMIÈRES

**Cabinet de Pannecé:**

**Mairie-Salle des Fritillaires**

06 21 94 52 33 Mmes ALDUY –LEFORT

*Soins à domicile et au cabinet sur rendez-vous*

**Cabinet de Teillé :**

06 21 94 52 33 Mmes ALDUY –LEFORT

**Cabinet de Riaillé:**

02 40 97 87 56 Mme BARTHELEMY

02 40 97 83 97 Mme DUBOIS

**Cabinet de Mésanger:**

02 40 96 65 38

**Cabinet de Saint Mars la Jaille:**

02 40 97 08 61

### ASSIEL

**Association de soins et de soutien intercantonale Erdre et Loire:** 02 40 97 42 81

### AIDE A DOMICILE

**ADMR : Aide à domicile en milieu rural**

02 40 29 53 32 - Secrétariat

**ADT : Aide à domicile pour tous**

02 40 97 75 70

**ADAR :** 02 40 83 14 68 ou 06 07 56 04 14

Contact Mme RENAUDIN Rachelle

### ORTHOPHONISTES

06 95 41 69 62 Mme COLLIN -

**119** Pour les enfants en danger 24h/24 et 7j/7

### PANNECÉ SOLIDARITÉ TRANSPORT

**06 02 35 56 76**

### AMBULANCES

**Barré:** 02 40 05 39 03

**Jussieu:** 02 40 28 22 22

**Nortaises:** 02 40 72 14 14

Tous les jours de 8h à 20 h et les samedis, dimanches et jours fériés appelez le 15

### KINÉSITHÉRAPEUTES

**Riaillé:** 02 40 97 87 78-M RABAUULT-M CHAPELAIS

**Teillé:** 02 40 97 30 61-Mme MANIÈRE

**Saint Mars la Jaille:** 02 40 13 20 49- M GUILLORÉ

02 28 00 15 63-Mme MANIÈRE-M RABAUULT

**Mésanger:** 02 40 96 65 69-

### OSTÉOPATHES

**Riaillé:** 06 60 24 20 27- Mme BOUGOUYON

**Mésanger:** 06 83 16 84 38-M LEMONNIER

**Saint Mars la Jaille:** 06 70 23 43 78

### NATUROPATE

**Pannecé:** **06 32 02 94 86** -Mme COURATIN

### PODOLOGUES PÉDICURES

**Cabinet de Riaillé:**

02 40 97 36 50 –Mme BOMPOIS Nelly

**Cabinet de Saint Mars la Jaille:**

02 40 13 26 89 –Mme PERRÉ FONTAINE

### DENTISTES

**Cabinet de Saint Mars la Jaille:** 02 40 97 00 47

### CENTRE VÉTÉRINAIRE

02 40 97 80 26